



**USAID/OTI Programme Régional d'Appui aux Pays Côtiers (PRAPC)**  
**Consultant - Journaliste & Spécialiste Suivi, Évaluation et Apprentissage**

**À : Soumissionnaires**

**De : Creative Associates International Bénin**

**Objet : Demande de propositions N° LRI-RFP-202301-047**

**Période de rendement : 6 mois après la réception de l'Offre**

**Date de publication de la demande de propositions : 24 janvier 2023**

**Date de clôture de la demande de propositions : 13 Février 2023**

**Heure de clôture de la demande de propositions : 17h00 - Heure locale, Bénin**

**Référence Contrat de l'USAID N° 7200AA19D00016, Ordre de travail N° 7200AA21F00001,**

Creative Associates International Bénin invite les consultants individuels qualifiés à soumettre une proposition au meilleur prix pour le Programme Régional d'Appui aux Pays Côtiers (PRAPC) financé dans le cadre du contrat USAID N° 7200AA19D00016, Ordre N° 7200AA21F00001. Tout agrément résultant de cette demande de proposition est soumise à la disponibilité des fonds, à la négociation réussie du budget et des conditions du contrat de sous-traitance et à l'obtention du consentement de l'agent de négociation des contrats de l'USAID, si nécessaire. Le contrat résultant de cette attribution de marché sera un ou plusieurs contrats cadre de consultance.

Les exigences de cette activité sont décrites dans la « Termes de Reference » de l'annexe I. Creative Associates International Bénin encourage les candidats à montrer leur intérêt pour cet approvisionnement en soumettant une proposition conformément aux instructions de l'annexe II « Instructions aux candidats ». Les propositions seront évaluées en fonction des « critères d'évaluation » de l'annexe III. Creative Associates International Bénin sélectionnera le (la) candidat(e) qui aura une proposition qui offre le meilleur rapport qualité-prix au projet, l'aspect technique et le prix seront tous deux pris en compte.

Pour être pris en considération, les candidats doivent soumettre une proposition complète au plus tard à la date et à l'heure de clôture indiquées ci-dessus. Les candidats doivent s'assurer que les propositions sont bien rédigées en français, faciles à lire, suivent les instructions fournies et ne contiennent que les renseignements demandés.

Toute question devra être soumise **par écrit** et envoyée par courriel à [lri-bids@lri-creative.com](mailto:lri-bids@lri-creative.com) au plus tard **03 décembre 2021**. **Aucune question ne sera reçue si elle est reçue par des moyens autres que l'adresse électronique spécifiée, et toute communication à d'autres adresses de courriel entraînera la disqualification du candidat.** Le numéro de la demande de soumission (énuméré ci-dessus) doit être indiqué dans la ligne d'objet. Les réponses seront compilées et publiées sous forme d'amendement sur le site Web de Creative, auquel les soumissionnaires peuvent accéder en cliquant sur le <https://app.smartsheet.com/b/publish?EQBCT=9f8c404ef15245018f16cda086a52359> suivant à la date du **6 janvier 2023**.

Les propositions doivent être composées **d'une copie électronique** de la proposition technique et de la proposition financière, envoyée en un seul courriel et étiquetée avec le numéro d'objet et le titre indiqués ci-dessus et envoyées à

[lri-bids@lri-creative.com](mailto:lri-bids@lri-creative.com)

Sincèrement  
*Service d'approvisionnement*  
*Creative*

**Pièces jointes:**

- Annexe I** : Termes de Reference
- Annexe II** : Instructions aux candidats,
- Annexe III** : Critères d'évaluation,
- Annexe IV** : Clauses d'écoulement du contrat

1

**ANNEXE I : TERMES DE RÉFÉRENCE**

**Consultant - Journaliste & Spécialiste Suivi, Évaluation et Apprentissage**

Titre Consultant - Journaliste & Spécialiste Suivi, Évaluation et Apprentissage

Sous la responsabilité de Directeur Régional de Programme & Directeur du Suivi, Évaluation et Apprentissage

Localisation Parakou, Département du Borgou, Bénin

Date Janvier 2023

**CONTEXTE**

Creative Associates International Inc. est une entreprise de services professionnels dynamique et en pleine croissance spécialisée dans le développement international, notamment dans les domaines de l'éducation et de la stabilisation des environnements post-conflits. Basée à Washington DC, l'entreprise est présente dans 30 pays à travers le monde avec un portefeuille robuste de projets qui inclut des contrats globaux avec l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) et d'autres clients dont le Département d'État et le Ministère Américain de la Défense. L'entreprise a acquis une solide réputation auprès de ses clients dans le monde entier et jouit d'une bonne estime de la part de ses concurrents et de ses partenaires.

**DESCRIPTION DU PROGRAMME**

Le Bureau des Initiatives de Transition (OTI) de l'USAID a lancé le PRAPC dans les départements d'Alibori et de Donga au nord du Bénin en septembre 2021. L'équipe du PRAPC travaille avec des organisations non gouvernementales (ONG) locales, des réseaux et groupes de femmes, des organisations de jeunes, des leaders traditionnels, religieux, et communautaires, des acteurs de médias locaux, et des autorités préfectorales et municipales. Durant toute la période de mise en œuvre, le programme va collaborer étroitement avec les autorités locales, et coordonner avec d'autres bailleurs internationaux et la programmation de l'Ambassade des Etats-Unis pour assurer la complémentarité efficace des efforts. L'intervention est centrée sur les thèmes suivants:

- Promouvoir le contact et la collaboration entre les chefs traditionnels, communautaires et religieux
- Renforcer le rôle des femmes dans la prévention de l'extrémisme violent (EV) et l'atténuation des conflits
- Sensibiliser les communautés reculées, à travers les médias, sur la prévention de l'EV
- Contrer la marginalisation et la vulnérabilité des jeunes.

**SOMMAIRE DU POSTE**

Le Consultant - Journaliste & Spécialiste Suivi, Évaluation et Apprentissage est chargé de raconter l'histoire du Programme Régional d'Appui aux Pays Côtiers à travers une couverture journalistique proactive des activités. Semblable à un rôle de journaliste d'investigation, le Consultant rassemble et analyse des informations complexes liées au contexte social, politique et économique et à la mise en œuvre des activités de programme pour produire des articles et rapports convaincants et rigoureusement basés sur les faits. Grâce à des techniques de collecte de données qualitatives, y compris des entretiens et des groupes de discussion, ainsi que des techniques d'observation et de photographie, le J-SSEA aide l'équipe à apprendre comment les activités individuelles du programme contribuent à l'objectif global du programme.

## **LIEU DE TRAVAIL**

Les activités du programme auront lieu dans les zones rurales au nord du Bénin. Le Consultant devra voyager et passer du temps sur le terrain dans des conditions difficiles, afin de s'imprégner du contexte et nouer des liens de confiance avec les organisations partenaires et les populations bénéficiaires du programme. Des rencontres périodiques de suivi auront également lieu dans le bureau du programme situé à Parakou.

## **RAPPORTAGE ET SUPERVISION**

Le Consultant rend compte au plan administratif au Directeur Régional du Programme. Elle/il rend également compte au plan technique au Directeur du Suivi, Évaluation et Apprentissage basé à Accra, au Ghana. Le Consultant collaborera étroitement avec le Spécialiste Programme et le Spécialiste Communication et Rapportage pour développer des produits de recherche et de communication convaincants.

## **TÂCHES**

Les tâches principales du poste comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Effectuer des visites de sites pendant la phase de mise en œuvre des activités dans les localités d'intervention.
- Concevoir, mener et documenter des entrevues avec des informateurs clés et des groupes de discussion avec les parties prenantes de chaque activité du programme.
- Documenter au moyen de photos de haute qualité les communautés et les individus touchés par les activités du programme. Les photos doivent être prises avant, pendant et après les activités au besoin pour documenter les changements et l'impact.
- Effectuer une vérification indépendante de tous les résultats et rapports fournis par des partenaires/bénéficiaires, y compris au moyen de visites de terrain, le cas échéant.
- Développer et maintenir un solide réseau de contacts dans les communautés cibles.
- Représenter le programme de manière positive et professionnelle auprès des parties prenantes internes et externes au programme.
- Voyagez dans des régions éloignées et travaillez de façon autonome pour faire le suivi des activités si nécessaire.
- Rédiger des rapports, des articles ou des résumés concis et de haute qualité sur une base quotidienne ou au besoin sur l'évolution ou les résultats des activités. Identifiez et documenter les informations et les histoires de réussite pertinentes pour le programme.
- Mener des recherches périodiques et des études de cas pour mesurer l'impact des activités et aider à l'évaluation globale du programme.
- Aider à traduire les résultats du suivi et évaluation en de courtes histoires de réussite et autres produits de communication internes et externes.
- Travailler avec le Directeur du Suivi, Évaluation et Apprentissage et le personnel du programme pour analyser et rendre compte des tendances, des leçons apprises et d'autres facteurs qui devraient mieux informer la conception des activités subséquentes et la stratégie globale du programme.
- Promouvoir et mettre en œuvre les meilleures pratiques visant entre autres une meilleure utilisation des ressources auprès du personnel et des parties prenantes du programme.

- Participer aux réunions hebdomadaires du programme internes et avec USAID/OTI afin de favoriser le partage d'information et la coordination des tâches.
- Effectuer toute autre tâche, à la demande du Directeur Régional de Programme et du Directeur du Suivi, Évaluation et Apprentissage.

## LIVRABLES

- Plans de suivi et évaluation: Le consultant devra produire un cours plan de suivi-évaluation pour chaque activité en développement, suivant le modèle convenu.
- Notes d'activité: Le consultant devra produire un compte-rendu hebdomadaire détaillé de l'avancement de chaque activité en cours de développement et d'exécution au Bénin, documentant l'évolution, les résultats (attendus et inattendus) et l'impact de ces activités. Ces notes d'activités devront documenter les perceptions des communautés bénéficiaires.
- Rapports d'Évaluation Finale : Le consultant devra produire un rapport pour chaque activité complétée au Bénin, selon le format prescrit après avoir effectué une visite de terrain. Il devra aussi renseigner les indicateurs de suivi.
- Histoires à succès : le consultant rédigera des histoires racontant le parcours des partenaires et bénéficiaires du programme et l'impact des activités sur les communautés cibles.

## QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

- Baccalauréat, de préférence en journalisme, communication, relations publiques, relations internationales, sciences sociales ou dans un domaine connexe souhaité. Diplôme d'études secondaires requis.
- Minimum de deux (2) années d'expérience en journalisme, production médiatique et / ou suivi, évaluation et apprentissage et quatre (4) années d'expérience générale.
- **Solides compétences rédactionnelles**, recherche et analyse de données qualitatives, par ex. analyse du contexte. Le Consultant doit pouvoir rédiger des textes concis, clair, sans faute d'orthographe.
- Capacité d'analyse démontrée et expérience dans la rédaction de rapports.
- Excellentes compétences en matière d'archivage de données et documentation.
- Expérience préalable en vidéographie et en photographie souhaitables.
- Connaissance des règles et règlements de l'USAID et une expérience antérieure de travail sur des projets financés par l'USAID est préférable.
- Avoir déjà travaillé sur un programme de cohésion sociale pendant au moins 12 mois au Bénin et principalement dans le nord Bénin.
- Connaissance approfondie de l'anglais parlé et écrit hautement souhaitée, niveau moyen requis.
- Maîtrise du français écrit et parlé.
- Maîtrise supplémentaire des langues locales du nord du Bénin souhaitée.
- Capacité et volonté d'être basé dans le nord du Bénin.
- Doit posséder un permis de travail pour le Bénin.

## CANDIDATURE

Toute personne intéressée par le présent avis, est priée de soumettre son dossier complet comprenant :

- Le CV détaillé
- La copie du diplôme
- La copie des preuves d'exécution des prestations similaires (contrat, attestation de bonne fin d'exécution etc...)
- La proposition financière faisant apparaître le forfait journalier de la prestation et le forfait journalier des frais réels (Hébergement, restauration, communication)
- Le transport pour les activités sur le terrain sera géré par Creative Bénin.

- Les hébergements pourraient selon le cas, être gérés par Creative Bénin en lien avec ses standards d'hébergement.

Les candidatures doivent être envoyées uniquement sous format PDF par mail sur : [lri-bids@lri-creative.com](mailto:lri-bids@lri-creative.com) avec en Objet : « LRI-RFP-202301-047\_MEL Advisor Benin » au plus tard le vendredi 27 janvier 2023 à 17h heures du Bénin.

## Annexe II

### INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES CANDIDATS

#### Instructions générales

Les présentes instructions à l'intention des candidats ne feront pas partie de l'offre ou du contrat. Ils sont destinés uniquement à aider les candidats dans la préparation de leurs propositions. **Lisez et suivez attentivement ces instructions.**

La proposition et tous les documents correspondants liés à la proposition doivent être rédigés en français, sauf autorisation contraire explicite. De plus, toutes les propositions doivent être espacées d'en-têtes de section clairs et être présentées dans l'ordre précisé à l'annexe III – Critères d'évaluation.

Les propositions ne doivent inclure que le travail du candidats. Aucun texte ne doit être copié à partir de sources extérieures à votre organisation, à moins que ces sources ne soient correctement citées et créditées. **Si Creative Associates International Bénin détermine qu'une partie de la proposition est plagiée à partir de sources externes, le candidat sera automatiquement disqualifié.**

Les propositions et tous les chiffres de coût et de prix doivent être présentés en **monnaie locale**. Tous les prix doivent être bruts, mais nets de tout droit de douane. Un bon de commande ferme à prix fixe sera émis au candidat retenu dans la monnaie locale conformément aux exigences de la loi locale.

Le candidat doit indiquer dans sa proposition la période de validité de son offre. La période minimale d'acceptation de l'offre pour cette demande de propositions est **de 90 jours** après la date de clôture de la demande de propositions. Si un candidat a fourni une période de validité de moins de 90 jours, il lui sera demandé de la réviser. Si le candidat ne prolonge pas la période de validité, sa proposition sera rejetée. Creative Associates International Bénin se réserve le droit de ne pas gagner de récompense.

Les candidats doivent être autorisés à exercer au Bénin, comme en témoigne la présentation d'une copie d'une autorisation officielle valide.

Aucun des frais engagés par les candidats pour préparer et soumettre la proposition n'est remboursable par Creative Associates International Bénin. Tous ces coûts seront à la charge du soumissionnaire.

Détermination de la responsabilité : La sélection ne doit être faite qu'aux candidats « réceptifs ». Pour permettre à Creative Associates International Bénin de prendre cette décision, le candidat doit fournir une lettre d'accompagnement, comme prévu à l'annexe IV.

Offres tardives : Les candidats sont entièrement responsables de s'assurer que leurs offres sont reçues conformément aux instructions énoncées dans les présentes. Une Offre tardive sera recommandée pour le rejet, même si elle a été tardive en raison de circonstances indépendantes de la volonté du candidat. Les offres tardives ne seront examinées qu'à la discrétion du service d'approvisionnement.

Modification/retrait des offres : Les candidats ont le droit de retirer, de modifier ou de corriger leurs offres après qu'elle a été livrée à Creative Associates International Bénin à l'adresse indiquée ci-dessus, et à condition que la demande soit faite avant la date de clôture de la demande de propositions.

Disposition des propositions : Les propositions soumises en réponse à cette demande de propositions ne seront pas retournées. Des efforts raisonnables seront déployés pour assurer la confidentialité des propositions reçues de tous les candidats . La présente demande de propositions ne vise pas à obtenir des renseignements de nature hautement exclusive, mais si ces renseignements sont inclus dans la proposition du candidat, le soumissionnaire doit alerter Creative Associates International Bénin et annoter le matériel en le marquant « Confidentiel et exclusif » afin que ces sections puissent être traitées de manière appropriée.

Précisions et modifications à la DP: Toute question concernant cette demande de soumissions doit être envoyée par **courriel** à [iri-bids@iri-creative.com](mailto:iri-bids@iri-creative.com). Aucune question ou clarification ne sera reçue si elle est reçue par un autre moyen. Le numéro de la demande de soumissions doit être indiqué dans le sujet. Les réponses seront respectées et envoyées par courriel au candidat potentiel demandeur, et seront envoyées à tous les candidats qui ont demandé cette demande de propositions, ou réaffichées publiquement si elles sont offertes dans le cadre d'un concours complet et ouvert.

Creative prévoit que des discussions seront menées avec les candidats; cependant, Creative Associates International Bénin se réserve le droit de faire un prix sans discussion. Il est fortement recommandé aux candidats de présenter leurs meilleures offres.

**Le défaut d'accepter et de se conformer à l'une des spécifications ci-dessus fera en sorte que le candidat sera considéré comme ne répondant pas et la proposition peut être rejetée.**

**Contenu de la proposition :**

La proposition technique comprend cinq (5) éléments essentiels :

1. Lettre de motivation
2. CV détaillé
3. La copie des preuves d'exécution des prestations similaires (contrat, attestation de bonne fin d'exécution etc...)

4. Trois références professionnelles, incluant les noms, postes, adresse électronique, numéro de téléphone.
5. Copies des diplômes, certificats et attestations.

### **Proposition Financière**

La proposition financière doit comprendre le taux journalier proposé par le consultant. Le taux proposé doit être raisonnable et refléter la nature du travail, les qualifications et l'expérience du candidat, de la nature du poste et des taux du marché pour ce type de poste.

Les frais de mission (per diem, hébergement, transport) et frais de communication seront payés directement par Creative Associates International Bénin en fonction des barèmes établis par le programme et des règles de l'USAID, et ne font pas partie du taux journalier.

## **ANNEXE III**

### **CRITERES D'EVALUATIONS**

Tous les candidats seront initialement sélectionnés sur examen de dossier en fonction des qualifications requises détaillés à la Pièce jointe 1 Termes de référence et détaillées ci-dessous :

1. Formation et diplômes
2. Expérience professionnelle
3. Compétences en langues locales et expérience dans les zones septentrionales des pays côtiers.
4. Taux journalier proposé.

### **C. Pièces jointes non notées**

Vous pouvez inclure des lettres de recommandation/appréciation et des certificats en pièces jointes, ou tout autre document que vous souhaitez appuyer davantage votre proposition, dans un fichier séparé

## Pièce jointe IV

### CLAUSES D'ÉCOULEMENT DU CONTRAT PRINCIPAL

Les travaux exécutés ou les fournitures livrées en vertu de l'accord résultant de la présente demande de propositions sont effectués en vertu d'un contrat de l'USAID. Toutes les clauses d'écoulement pertinentes du contrat seront incorporées dans l'Accord : (a) de manière à rendre le Contractant soumis à ces clauses, le cas échéant, et (b) dans la mesure nécessaire pour permettre à Creative d'exécuter ses obligations en vertu du contrat afin de permettre à l'USAID de faire valoir ses droits en vertu des présentes. Cette entente comprend les règlements fédéraux sur les acquisitions (FAR) et les règlements des organismes suivants, le cas échéant. Dans toute la mesure où ces clauses sont intégrées ou s'appliquent au contractant, elles sont incorporées aux présentes par renvoi avec la même force et le même effet que si elles étaient données en texte intégral. Lorsque cela est approprié et applicable en vertu des présentes clauses, les références au « gouvernement » doivent être interprétées comme désignant les associés créatifs et l'« entrepreneur » comme désignant le bénéficiaire du contrat de l'entente résultant de cette attribution.

#### Federal Acquisition Regulations (FAR) (48 CFR 1) Clauses

Les clauses FAR suivantes s'appliquent à ce contrat de sous-traitance spécifique, incorporé ici par référence.

52.202-1	DÉFINITIONS	Juil-04
52.203-3	POURBOIRES	Avr-84
52.203-5	COVENAT CONTRE LES FRAIS CONDITIONNELS RESTRICTIONS SUR LES VENTES DE SOUS-TRAITANTS AU	Avr-84
52.203-6	GOUVERNEMENT	Sept-06
52.203-7	PROCÉDURES ANTI-POTS-DE-VIN ANNULATION, RECISSION ET RECOUVREMENT DE FONDS	Juil-95
52.203-8	POUR ACTIVITÉ ILLÉGALE OU INAPPROPRIÉE RAJUSTEMENT DU PRIX OU DES FRAIS POUR UNE ACTIVITÉ	Janvier-97
52.203-10	ILLIGALE OU INAPPROPRIÉE LIMITATION DES PAIEMENTS POUR INFLUENCER CERTAINES	Janvier-97
52.203-12	TRANSACTIONS FEDRALES	Sept-05
52.204-2	EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ	Août-96
52.204-4	IMPRIMÉ OU COPIÉ RECTO VERSO SUR PAPIER RECYCLÉ	Août-00
52.204- 25	INTERDICTION DE CONCLURE DES MARCHÉS POUR CERTAINS SERVICES OU ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE VIDÉOSURVEILLANCE	Août-20
52.209-6	PROTÉGER LES INTÉRÊTS DU GOUVERNEMENT SOUS- TRAITANCE WHWN SEPTEMBRE 2006 AVEC DES ENTREPRENEURS RADIÉS, SUSPENDUS OU POUR	Sept-06 PROPOSÉS
52.215-2	RADIATION VÉRIFICATION ET DOSSIERS – NÉGOCIATION	Juin-97
52.215-8	ORDRE DE RÉTRACTATION — MODÈLE UNIFORME DE CONTRAT REDUCION DES PRIX POUR LE COÛT OU LA TARIFICATION	Octobre-97
52.215-11	DÉFECTIVE DONNÉES — MODIFICATION DONNÉES SUR LES COÛTS OU LES PRIX DES SOUS-FACTEURS	Octobre-97

52.215-13	— MODIFICATION		Octobre-97
52.215-14	INTÉGRITÉ DES PRIX UNITAIRES		Octobre-97
52.215-15	FACTEUR D'ÉQUIVALENCE ET RÉVISIONS DE L'ACTIF		Oct-04
52.215-18	RÉVISION OU AJUSTEMENT DES PLANS DE POSTRETRAITE QUE LES PENSIONS (PRB)	Juin-05	PRESTATIONS AUTRES
52.215-19	NOTIFICATION DES CHANGEMENTS DE PROPRIÉTÉ		Octobre-97
8			
52.216-7	COÛT ET PAIEMENT ADMISSIBLES		Déc-02
52.216-8	FRAIS FIXES		Mars-97
52.217-8	OPTION D'EXTENSION DES SERVICES		Novembre-99
52.219-14	LIMITATIONS DE LA SOUS-TRAITANCE		Déc-96
52.222-21	INTERDICTION DES INSTALLATIONS SÉPARÉES		Fév-99
52.222-26	ÉGALITÉ DES CHANCES		Avr-02
52.222-29	NOTIFICATION DE REFUS DE VISA		Juin-03
52.222-35	ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES HANDICAPÉS SPÉCIAUX ANCIENS COMBATTANTS, DE L'ÈRE VIETNAMIENNE, ET ANCIENS COMBATTANTS ADMISSIBLES		Sept-06
52.222-36	ACTION POSITIVE EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS		Juin-98
52.222-37	RAPPORTS SUR L'EMPLOI DES ANCIENS COMBATTANTS HANDICAPÉS SPÉCIAUX DE L'ÈRE VIETNAMIENNE ET AUTRES ANCIENS COMBATTANTS ADMISSIBLES		Sept-06
52.223-6	LIEU DE TRAVAIL SANS DROGUE		Mai-01
52.223-14	DÉCLARATION DES REJETS DE PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES		Août-03
52.225-13	RESTRICTIONS IMPOSÉES À CERTAINS ÉTRANGERS ENTRE LA VERSION ANGLAISE	Fév-06	52.225-14 INCOHÉRENCE
52.225-19	PERSONNEL DE L'ENTREPRENEUR DANS UNE ZONE DÉSIGNÉE OU À L'APPUI UNE MISSION DIPLOMATIQUE OU CONSULAIRE EN DEHORS DES ÉTATS-UNIS	Mars-08	OPÉRATIONNELLE
52.227-2	AVIS ET ASSISTANCE CONCERNANT LES BREVETS		Août-96
52.227-14	DROITS EN MATIÈRE DE DONNÉES GÉNÉRALES		Juin-87
52.228-3	ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE LA DÉFENSE)	Avr-84	(LOI SUR LA BASE
52.228-7	ASSURANCE-RESPONSABILITÉ ENVERS LES TIERS		Mars-96
52.229-3	IMPÔTS FÉDÉRAUX, ÉTATIQUES ET LOCAUX		Avr-03
52.229-8	TAXES-CONTRATS DE REMBOURSEMENT DES COÛTS ÉTRANGERS		Mars-90
52.230-2	NORMES DE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE		Avr-98
52.230-6	ADMINISTRATION DES NORMES DE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE	Avr-05	
52.232-9	LIMITATION DE LA RETENUE À LA SOURCE OU DES PAIEMENTS D'INTÉRÊTS		Avr-84
52.232-17	INTÉRÊT		Juin-96

52.232-22	LIMITATION DES FONDS	Avr-84
52.232-23	CESSION DES CRÉANCES	Janvier-86
52.232-25	PAIEMENT RAPIDE	Oct-03
	SUPPLÉANT I	Fév-02
52.232-33	PAIEMENT PAR FONDS ÉLECTRONIQUES — CENTRAL	Oct-03
	INSCRIPTION DE L'ENTREPRENEUR	
52.232-37	MODALITÉS DE PAIEMENT MULTIPLES	Mai-99
52.233-1	DIFFÉRENDS	Juil-02
52.233-3	PROTESTATION APRÈS PRIX	Août-96
	SUPPLÉANT I	Juin-85
	LOI APPLICABLE EN CAS DE VIOLATION DE CONTRATO	
52.233-4		Oct-04
	RÉCLAMATION	
52.242-1	AVIS D'INTENTION DE REJETER LES DÉPENS	Avr-84
52.242-3	PÉNALITÉS POUR LES COÛTS INADMISSIBLES	Mai-01
52.242-4	CERTIFICATION DES COÛTS INDIRECTS FINAUX	Janvier-97
52.242-14	SUSPENSION DES TRAVAUX	Avr-84
52.242-15	ORDRE D'ARRÊT DES TRAVAUX	Avr-89
	SUPPLÉANT I	Avr-84
52.242-17	RETARD DU GOUVERNEMENT DANS LES TRAVAUX	Avr-84
52.243-2	CHANGEMENTS -- REMBOURSEMENT DES COÛTS	Août-87
	Alternate II (1984)	
52.244-2	SOUS-TRAITANCE	Juin-07
	SUPPLÉANT I ( <i>JUIN 2007</i> )	
	CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE POUR DES PROJETS	
52.244-6		Sept-06
	COMMERCIAUX	
52.245-5	BIENS DE L'ÉTAT (REMBOURSEMENT DES COÛTS MATÉRIAUX, OU CONTRATS D'HEURES DE	Mai-04 TEMPS ET TRAVAIL)
52.246-23	LIMITATION DE RESPONSABILITÉ	Fév-97
52.246-25	LIMITATION DE RESPONSABILITÉ — SERVICES	Fév-97
52.247-63	PRÉFÉRENCE POUR LES TRANSPORTEURS AÉRIENS 0.5.-FLAG	Juin-03
52.247-64	PRÉFÉRENCE POUR LE PAVILLON AMÉRICAIN PRIVÉ	Fév-06
	NAVIRES COMMERCIAUX	
52.247-67	SOUSSION DU TRANSPORT COMMERCIAL	Fév-06
	FACTURES À L'ADMINISTRATION DES SERVICES GÉNÉRAUX AUX FINS DE VÉRIFICATION	
52.249-2	RÉSILIATION POUR DES RAISONS DE COMMODITÉ DE LA	Mai-04
	GOUVERNEMENT (PRIX FIXE)	
52.249-4	RÉSILIATION POUR DES RAISONS DE COMMODITÉ DE LA	Avr-84
	GOUVERNEMENT (SERVICES) (ABRÉGÉ)	
52.249-6	RÉSILIATION (REMBOURSEMENT DES COÛTS)	Mai-04
52.249-8	DÉFAUT (FOURNITURE ET SERVICE À PRIX FIXE)	Avr-84
52.249-14	RETARDS EXCUSABLES	Avr-91
52.253-1	FORMULAIRES GÉNÉRÉS PAR ORDINATEUR	Janvier-91

**1.) Dispositions du Règlement sur les acquisitions de l'Agence pour le développement international (AIDAR) (48 CFR 7)**

752.202-1	DÉFINITIONS	Janvier-90
752.204-2	EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ	(non daté)
152.209-71	CONFLITS D'INTÉRÊTS	Juin-93
752.211-70	ORGANISATIONNELS DÉCOUVERT APRÈS L'ATTRIBUTION	Juin-92
752.225-71	LANGUE ET MESURE	Fév-97
752.228-3	APPROVISIONNEMENT LOCAL	
752.228-7	ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL (LOI SUR LA BASE DE LA DÉFENSE)	ASSURANCE-RESPONSABILITÉ
752.245-70	ENVERS LES TIERS	
752.245-71	Propriété du gouvernement - USAID	
752.7001	EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS	
752.7002	PROPRIÉTÉ ET GARDE DES BIENS	Avr-84
752.7006	DONNÉES BIOGRAPHIQUES	Juil-97
752.7008	VOYAGES ET TRANSPORTS	Janvier-90
752.701	AVIS	Avr-84
752.7011	L'UTILISATION DES INSTALLATIONS GOUVERNEMENTALES OU PERSONNEL	Avr-84
752.7013	CCNVERSION DES DOLLARS AMÉRICAINS EN DOLLARS LOCAUX	
752.7014	MONNAIE ORIENTATION/ON ET FORMATION	Avr-84
	LINGUISTIQUE	
	RELATIONS ENTRE	Octobre-89
	L'ENTREPRENEUR ET LA MISSION	
	AVIS DE MODIFICATION :N	Janvier-90
	RÉGLEMENTATION SUR LES VOYAGES	

752.7015	UTILISATION D'INSTALLATIONS DE POCHE		Juil-97
752.7018	COUVERTURE DES RISQUES DE SANTÉ ET D'ACCIDENTS STAGIAIRES PARTICIPANTS DE L'USAID		Janvier- 99
752.7019	FORMATION DES PARTICIPANTS		Janvier- 99
752.7023	FORMULAIRE DE VISA REQUIS POUR L'USAID PARTICIPANTS		Avr-84
752.7025	APPROBATIONS		Avr-84
752.7028	DIFFÉRENTS ET ALLOCATIONS		Juil-96
752.7029	PRIVILÈGES DE PUBLICATION	Juil-93	Octobre-
752.7031	CONGÉS ET VACANCES		89
752.7033	CONDITION PHYSIQUE REMERCIEMENTS ET CLAUSE DE		Juil-97
752.7034	NON-RESPONSABILITÉ		Déc-91
752.7035	AVIS PUBLICS		Déc-91

#### **Restriction sur certains achats à l'étranger (juin 2008)**

Sauf autorisation de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Département du Trésor, l'entrepreneur n'acquiert pas, pour être utilisé dans l'exécution du présent contrat, des fournitures ou des services si une proclamation, un décret exécutif ou une loi administré par l'OFAC, ou si les règlements d'application de l'OFAC au 31 CFR Chapitre V, interdiraient une telle transaction par une personne soumise à la juridiction des États-Unis.

(a) Sauf autorisation de l'OFAC, la plupart des transactions impliquant Cuba, l'Iran et le Soudan sont interdites, de même que la plupart des importations en provenance de Birmanie ou de Corée du Nord, aux États-Unis ou dans ses régions éloignées. Les listes d'entités et d'individus faisant l'objet de sanctions économiques figurent sur la liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées de l'OFAC à <http://www.treas.gov/offices/enforcement/ofac/sdn>. De plus amples informations sur ces restrictions, ainsi que des mises à jour, sont disponibles dans les règlements de l'OFAC au 31 CFR Chapitre V et / ou sur le site Web de l'OFAC à <http://www.treas.gov/offices/enforcement/ofac>.

(b) Le Contractant insère cette clause, y compris le présent alinéa c), dans tous les contrats de sous-traitance.

#### **1,3 4-14,001**

Informations pour les entrepreneurs, les sous-traitants et les personnes clés non américains.

a) Le contractant doit remplir et soumettre le « formulaire d'information de l'USAID » à l'appendice B, pour:

- (i) Lui-même, s'il s'agit d'un non-U.S. entité;
- (ii) Chaque sous-traitant ou sous-traitant d'un sous-traitant, quel que soit le niveau, qui est une entité non américaine; ou (iii) Chaque personne clé qui n'est pas américaine. entité.

b) Aux fins du présent paragraphe, les définitions suivantes s'appliquent :

« Entité non américaine: désigne (1) tout citoyen non américain ou résident légal non permanent des États-Unis; ou (2) toute entité qui n'est pas formée aux États-Unis ou pour laquelle 50% ou plus du capital est détenu ou contrôlé par des personnes qui ne sont pas des citoyens américains ou des résidents légaux permanents des États-Unis.

« Personnes clés » désigne (i) une personne ou une entité détenant une participation de 10 % ou plus dans l'organisation, qu'elle soit publique ou privée; (ii) les dirigeants principaux de l'organe directeur de l'organisation (p. ex., président, vice-président, trésorier ou secrétaire du conseil d'administration ou du conseil d'administration); (iii) l'administrateur principal et l'administrateur principal adjoint de l'organisation (p. ex., directeur exécutif, directeur adjoint; président, vice-président); iv) le directeur de programme du chef de parti pour le programme financé par l'USAID; et v) toute autre personne ayant des responsabilités importantes dans l'administration des activités ou des ressources financées par l'USAID.

c) Les exigences de l'alinéa a) de la présente clause doivent être remplies avant l'acceptation du contrat par le gouvernement et, par la suite, à la première des éventualités suivantes :

- (i) Une fois par an; ou
- (ii) Lorsqu'il y a un changement ou un ajout à une entité ou à une personne visée à l'alinéa a).

(d) USAID se réserve le droit d'annuler l'approbation d'une sous-sentence dans le cas où l'USAID prend connaissance par la suite d'informations indiquant que la sous-sentence est contraire à la loi ou à la politique des États-Unis interdisant le soutien au terrorisme ou facilitant les activités criminelles. Dans de tels cas, l'agent de négociation des contrats de l'USAID fournira des instructions écrites au bénéficiaire pour mettre fin à la sousattribution.